

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 26 avril 2018

| | |
|-----------------------------|---|
| Jean-Paul JUSSELME | Guy FUYATIER |
| Bruno MUZEL (Absent excusé) | Marie-Laure BERCHOUX (Secrétaire de séance) |
| Alain ROCHARD | Gisèle VERNE |
| Agnès BONNEFOY | Séverine CHEVRON (Absente) |
| Pascal CRIONAY | Marie-Claude GUILLARD |

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Modification des statuts de la CoPLER sur l'intégration du mercredi matin dans la compétence extra-scolaire pour : enfance, jeunesse, emploi
- Affectation des frais de personnel pour l'entretien de la STEP du budget principal au budget assainissement
- Virement de crédit – opération 131 : budget communal

Informations diverses ou décisions à prendre concernant :

- Le lotissement de la Bûche
- Les travaux de voirie
- La participation aux commissions CoPLER
- Numérotation et adressage
- Animation culturelle de la CoPLER sur notre commune
- Projet d'achat d'un broyeur à végétaux : participation à une mutualisation
- Commémoration du 8 mai 1945

Questions diverses

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018

DÉLIBÉRATIONS

- Modification des statuts de la CoPLER sur l'intégration du mercredi matin dans la compétence extra-scolaire pour : enfance, jeunesse, emploi

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la délibération de la CoPLER prise le 5 avril 2018 portant extension de la compétence communautaire enfance et jeunesse, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur cette modification de statuts.

La modification porte sur l'intégration des mercredis matin dans la partie extra-scolaire des compétences optionnelles « politique enfance, jeunesse et emploi »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** l'extension des compétences communautaires pour la compétence optionnelle « enfance, jeunesse et emploi » en intégrant le mercredi matin dans les temps pris en compte.

- Affectation des frais de personnel pour l'entretien de la STEP du budget principal au budget assainissement

Tenant compte du fait que notre agent communal consacre régulièrement des heures de son emploi du temps à l'entretien de la Station d'Épuration, au sens le plus général (relevé de compteur obligatoire 2 fois par semaine, tontes des abords, surveillance du fonctionnement et lavage des pompes...) il sera procédé à la facturation des dites heures au budget assainissement.

M. le Maire propose de transférer, pour cette année 2018, la somme de 1 500 € en juin et 1 500 € en décembre, sachant que ces montants pourront être réévaluer selon le décompte d'heures fournit par l'agent communal.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le transfert de la somme globale de 3 000 € maximum du budget assainissement au budget communal au titre de remboursement de mise à disposition du personnel communal pour l'année 2018.

- Virement de crédit : opération 131 – budget communal

M. le Maire informe le conseil municipal que l'opération n° 131 – achat de matériel divers - prévue au budget communal 2018 – section d'investissement, nécessite une augmentation de crédits de 80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTÉ** le virement de crédit comme suit :

Augmentation de crédits :

Opération n° 131 – matériel divers pour un montant de 80 €

Diminution de crédits :

Opération n° 158 – Remplacement chaudière mairie pour un montant de 80 €

INFORMATIONS DIVERSES OU DECISIONS A PRENDRE :

- **Le lotissement de la Bûche :**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'accord de la Préfecture concernant le Dossier de L'Eau pour le lotissement de la Bûche, reçu le 12 avril dernier.

Le permis d'aménager a été déposé au service ADS de la CoPLER pour instruction, le délai court à partir du 12 avril 2018.

Les réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales et le réseau voirie doivent faire l'objet d'un appel d'offres. Le cahier des charges est pris en charge par le bureau d'études Oxyria, le rendez-vous pour la mise en place de l'appel d'offres est fixé au 15 mai prochain.

- **Les travaux de voirie :**

M. le Maire informe de la réception des accords de subvention du Département pour la voirie communale et l'enveloppe de solidarité. Les conditions d'attributions nous seront communiquées ultérieurement par arrêté de notification.

Alain Rochard, adjoint à la voirie, évoque avec les membres du conseil municipal les chemins qui doivent faire l'objet d'un remblaiement. Le remblai, étant stocké actuellement sur les parkings de la salle d'animation, doit être dégagé avant le mois de juin, la salle d'animation étant louée tous les week-ends.

- **La participation aux commissions CoPLER et/ou communales :**

Agnès Bonnefoy informe le conseil municipal qu'il a été évoqué la mutualisation du personnel pour les centres de loisirs lors d'une réunion de la commission service à la population.

La commission embellissement présente le devis de la société SAS Balder d'un montant de 1 044 € TTC pour l'acquisition de guirlandes électriques pour les illuminations de l'hiver prochain. Les membres du conseil municipal évoquent les problèmes techniques de pose et dépose des guirlandes. La commission étudie le problème.

Dans les prochaines semaines, les bancs situés vers l'abri bus et vers le cimetière, vont être déplacés sur la place de l'église.

- **Numérotation et adressage :**

M. le Maire présente les différentes vues pour la pose des bi-mats de lattes signalétiques.

Après discussions, les membres du conseil municipal décident de définir une couleur différente de lattes selon chaque domaine (entreprises, salles...).

- **Animation culturelle de la CoPLER sur notre commune :**

M. le Maire, en tant que Vice-Président chargé du développement culturel pour la CoPLER, présente les animations proposées sur le territoire intercommunal, aucune ne se déroule sur la commune de Chirassimont malgré la possession d'une salle d'animation adaptée.

Pour les associations locales et les animations qu'elles organisent, la salle n'étant pas mise à disposition gracieusement, il est convenu pour l'instant d'appliquer la même règle pour les actions culturelles de la CoPLER.

- Projet d'achat d'un broyeur à végétaux : participation à une mutualisation :

M. le Maire informe le conseil municipal du projet d'achat d'un broyeur à végétaux proposé par la commission « environnement » de la CoPLER.

- L'achat serait effectué par la CoPLER, sur le budget propreté
- Le matériel serait équipé de marteaux et non de couteaux, plus solide à long terme d'utilisation et qui évite les problèmes en cas de gravats
- Un état du matériel serait effectué à chaque location
- Les frais d'entretien seront répartis sur chaque commune au prorata du nombre de jours d'utilisation

Après échanges de vues, le conseil municipal ne pense pas avoir une utilité très régulière de ce type de matériel, mais il est favorable à l'acquisition du broyeur à végétaux. La mise à disposition aux habitants, sous responsabilité de la commune, devrait être possible.

- Commémoration du 8 mai 1945 :

Après discussions, le vin d'honneur se fera au Casamontois.

Agnès Bonnefoy se propose pour la lecture du message du ministère.

La gerbe est à commander à Pollen'Isa à St Symphorien de Lay.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait une rétrospective sur la recomposition du territoire :
 - Le Préfet a décidé le statut quo actuel jusqu'en 2020
 - Aucune possibilité aux communes de quitter ou rejoindre une autre communauté de communes
 - Les Copils se poursuivent : le Préfet et Sous-préfet ont connaissance des réalisations en cours ou en projet entre les communautés de communes de Vals d'Aix et Isable, Pays d'Urfé et la CoPLER. En particulier la signature d'une convention de 3 ans des 3 communautés de communes avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- M. le Maire fait un point sur le dossier PLUi :
 - L'objectif est de terminer pour fin 2019.
 - L'objectif de croissance de population est pour l'instant limité à 0,4% par an, des discussions sont en cours avec les pouvoirs publics pour revoir à la hausse cette directive.
 - Un travail doit se faire sur les propriétés bâties en changement de destination : pour notre commune, nous avons fait ce recensement pour le PLU.

Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront les :

JEUDI 7 JUIN 2018 à 20h30

JEUDI 26 JUILLET 2018 à 20h30